LES DIFFÉRENTES MISSIONS :

1 **Personnalisation :** Répondre aux besoins spécifiques d'un élève

2 **Élève en attente :** d'établissement médico-social

3 **Conseils aux directeurs d'écoles et chefs d'établissements :** pour les aides humaines

4 **Accessibilité :** une école pour tous

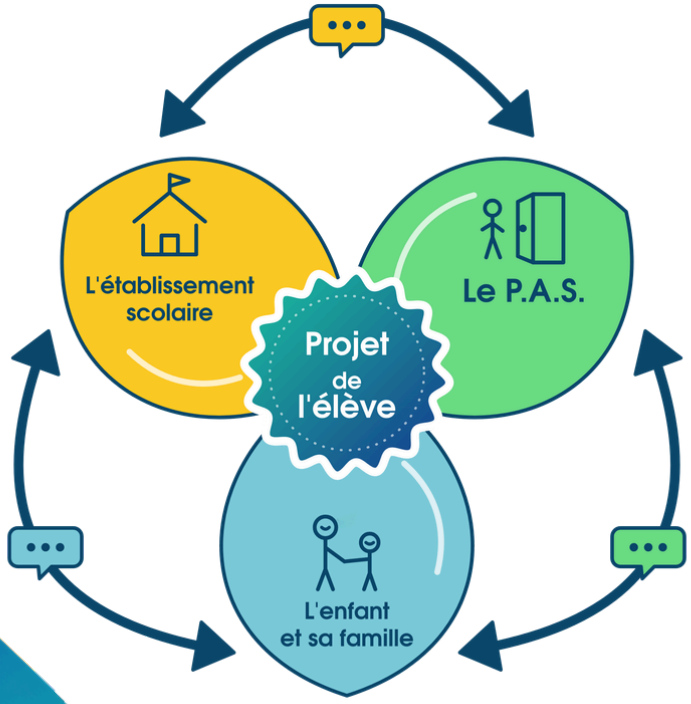

Contactez-nous

Adresses mails :

Secteur Charvet :
pas-charvet@
ac-lyon.fr

Secteur Fauriel :
pas-fauriel@
ac-lyon.fr

Secteur La Ricamarie :
pas-ricamarie@
ac-lyon.fr

Secteur Puits de la Loire :
pas-pddl@
ac-lyon.fr

Permanence téléphonique :

06.18.29.91.27

Tous les lundis, mardis et jeudis
En période scolaire
De 8h à 17h

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire

association LES 2 COLLINES

Ne pas jeter sur la voie publique.

Un appui pour apprendre et s'épanouir dans son parcours scolaire

Pôle d'Appui à la Scolarité
Les 2 Collines

Une équipe **pluriprofessionnelle** pour favoriser **la scolarisation** de **tous les élèves** ayant des **besoins spécifiques,** de la maternelle au lycée (établissements publics et privés).

Année scolaire **2026-2027**

Qui peut saisir le P.A.S. ?

Les parents ou les représentants légaux, l'élève majeur, les directeurs et chefs d'établissements ou les enseignants

A qui s'adresse le P.A.S. ?

Le P.A.S s'adresse à tous les élèves ayant des besoins particuliers, en âge d'être scolarisés, avec ou sans reconnaissance de handicap

Dans quel but ?

Apporter de manière souple et réactive des appuis aux élèves, à leur famille et aux professionnels de la communauté scolaire sur une durée d' intervention limitée dans le temps.

Comment ?

Transmission par mail des fiches saisines au P.A.S de secteur, téléchargeables sur le site : les2collines.org

L' équipe du Pôle d'Appui à la Scolarité

Une équipe de professionnels pouvant mobiliser des compétences complémentaires issues de l'Education Nationale ou du Médico-Social en fonction des besoins repérés

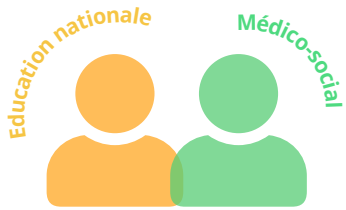

Des enseignants et des éducateurs spécialisés

Une psychologue et une équipe paramédicale

Un(e) chef(fe) de service

Le P.A.S peut

- Intervenir dans l'établissement scolaire
- Apporter un regard croisé et pluridisciplinaire
- Proposer des aménagements pédagogiques et éducatifs
- Proposer du matériel pédagogique adapté
- Favoriser le lien entre les professionnels

Le P.A.S ne peut pas

- Effectuer des diagnostics
- Travailler sans l'adhésion de la famille
- Faire du soutien scolaire
- Se substituer aux services sociaux, médico sociaux ou de soins
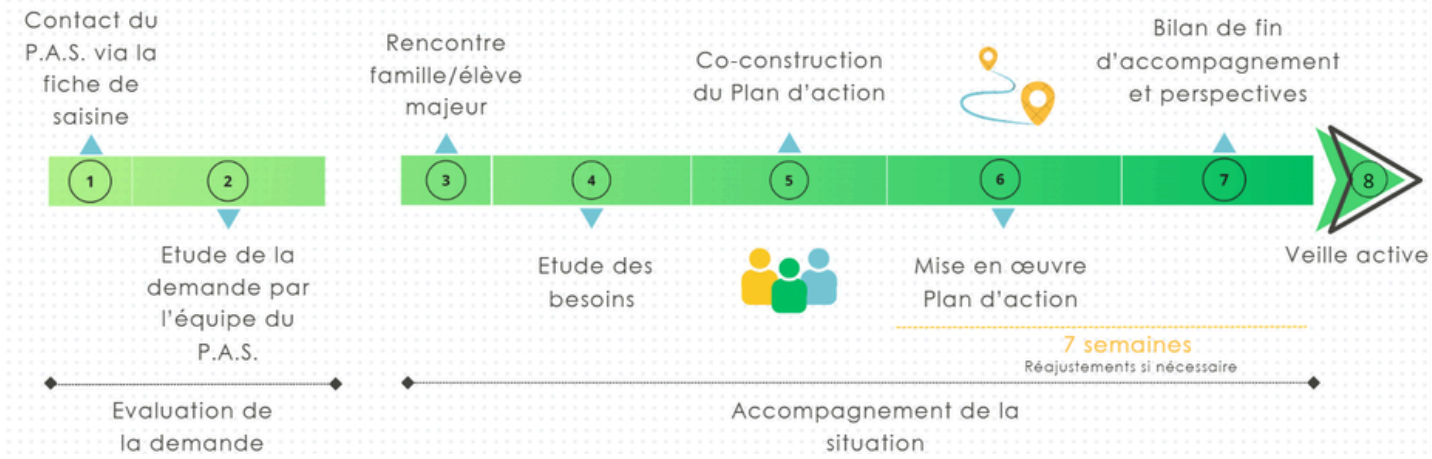
Parcours d'accompagnement par le Pôle d'Appui à la Scolarité